

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS
PREFET DE LA REGION PICARDIE, PREFET DE LA SOMME**

**PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique**

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE 62/80 POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE L'AUTHIE

Liste des communes concernées :

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS : SAULCHOY, LE PONCHEL, WILLENCOURT, BEAUVOIR WAVANS,
SARTON
DÉPARTEMENT DE LA SOMME : ARGOULES, VITZ SUR AUTHIE, MEZEROLLES,
HEM-HARDINVAL, DOULLENS**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté interpréfectoral des 28 avril et 13 mai 2014 une enquête publique unique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs du 2 juin au 2 juillet 2014 inclus, sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général relative aux travaux de mise en conformité de 9 ouvrages hydrauliques dans le cadre de l'opération de rétablissement de la continuité écologique de l'Authie sur le territoire des communes précitées.

Le Préfet du PAS-DE-CALAIS est nommé préfet coordonateur.

Ce projet est présenté par M. le Président de l'Institution Interdépartementale 62/80 pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authie .

M. Francis MANNESSIER, secrétaire général de l'inspection académique retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. Francis MANNESSIER, la conduite de cette enquête sera confiée à M. Michel LION, cadre supérieur de la poste retraité, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de LE PONCHEL.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de LE PONCHEL.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations le :

- le lundi 2 juin 2014 de 15h à 18h en mairie d'ARGOULES
- le vendredi 6 juin 2014 de 15h à 18h en mairie de LE PONCHEL
- le mardi 10 juin 2014 de 15h à 18h en mairie de MEZEROLLES
- le jeudi 12 juin 2014 de 15h à 18h en mairie de BEAUVOIR WAVANS
- le mercredi 18 juin 2014 de 15h à 18h en mairie de HEM-HARDINVAL
- le vendredi 27 juin 2014 de 15h à 18h en mairie de DOULLENS
- le mercredi 2 juillet 2014 de 15h à 18h en mairie de SARTON

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à l'Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme pour l'aménagement de la Vallée de l'Authie, 25, rue Vermaelen, 62390 AUXI-LE-CHATEAU

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au sein des mairies concernées, en Préfecture du PAS-DE-CALAIS et en Préfecture de la Somme pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture du PAS-DE-CALAIS.

Toute personne physique ou morale peut demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du PAS-DE-CALAIS (DAGE – BPUP).

A l'issue de l'enquête, les Préfets du PAS-DE-CALAIS et de la SOMME statueront sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.